

féminin a ce zèle impartial et intelligent pour le bien général, ne craindront pas de voir la femme de notre Gouverneur compromettre l'ordre de nos familles en tentant d'affranchir davantage les insubordonnés qui composent la classe des serviteurs en ce pays.

Il n'est peut-être pas inutile de rassurer sur ce point quelques personnes que les prétendues tendances démocratiques de la noble Présidente du Conseil National, faisaient regarder cette institution avec défiance. Lady Aberdeen comprend à merveille son rôle de *chairwoman*. On sent que pour elle la volonté populaire est sacrée, et que, quelles que soient ses opinions, jamais elle ne tentera de les faire prévaloir contre celles de la majorité.

Maintenant, arrivons au cœur de la question. Abordons le problème que se pose le public : Quel est au juste le but ; quelle peut être l'utilité du Conseil National des femmes ?

Comme beaucoup d'autres, je me le demandais, en me rendant à Ottawa pour y prendre part. Après cette première Convention je vois clairement les transformations bienfaisantes, les prodiges que peut accomplir dans la société et la famille, l'union des femmes de tout un pays mues par une pensée commune — faire le bien.

Jules Simon, en parlant de son projet de la réduction du service militaire en Europe — projet qui réaliserait au milieu des peuples affamés de carnage la véritable trêve de Dieu, et rendrait à des milliers de familles leurs pères et leurs fils — Jules Simon s'écriait : " Ah si nous avions les femmes ! "

Quand les moralistes, les réformateurs, les philanthropes de ce pays chercheront des auxiliaires précieux pour seconder leurs entreprises, ils n'en seront pas réduits — grâce à la formation de ce syndicat de la charité, tout armé et tout prêt pour les bons combats — à regretter l'indifférence du sexe auquel appartiennent les mères.

Tout de suite ils auront pour eux, avec eux, ces femmes dont le moraliste français fait si grand cas.

Les communautés religieuses dans la Province de Québec prouvent d'une façon éclatante le bien que peuvent faire les associations féminines dont tous les membres, comme des volontaires de

l'armée de Dieu, n'attendent que l'occasion de se dévouer à quelque bonne cause.

Pour la section catholique du Conseil National des femmes, son rôle sera d'aider les communautés dans leurs œuvres pieuses. Car, en effet, que peuvent ces institutions sans le secours, les avis et le concours des femmes du monde ? Il consistera encore à exercer dans la sphère que les religieuses ne peuvent atteindre une influence civilisatrice.

Quelle est la mère soucieuse de l'innocence de ses enfants, de la moralité, de la tempérance de ses fils, qui ne s'est pas écriée devant certains scandales : — Comment les lois tolèrent-elles de pareils abus !

Elle n'a jamais réfléchi qu'en vertu de ce pouvoir de persuasion et de ce droit de conseil qu'elle a sur ceux qui font les lois, le moyen de corriger ces abus est entre ses mains.

Mais pour cela il faut s'entendre et se concerter. Ce qu'une seule personne ne peut accomplir, la pression d'une organisation puissante par le nombre arrivera à le réaliser.

En Angleterre l'adoption d'une loi importante sur les tuteurs n'est due qu'à l'intervention d'un club féminin qui plaida pendant des années avant de gagner son point.

Il existe en France une excellente association dont le besoin se fait grandement sentir parmi nous. Seules, des femmes du monde ayant des loisirs, de l'argent et de la bonne volonté peuvent entreprendre ici l'œuvre qui est le but de " l'Union Française pour le patronage des enfants maltraités et moralement abandonnés. "

Cette société a été fondée par deux femmes : M^{me} de Barrau et M^{me} Kergomard. M. Jules Simon en est le président.

Je laisse le bon patriarche vous en dire quelques mots :

" Les enfants maltraités et moralement abandonnés ! D'abord, ce sont des enfants, c'est-à-dire des êtres innocents qui souffrent par la faute des autres, et qui, s'ils ne sont pas secourus et ramenés au bien, ont devant eux toute une vie de misère et peut-être de crimes. On peut dire que pour eux l'ordre de la Providence est interverti, car le père et la mère qui leur sont donnés pour les élever, les aider, les éclairer, pour leur enseigner l'amour du prochain, la vertu et le sacrifice, altèrent pour tou-